

Yamcheltorah



Pour la Réfoua Chéléma de
David ben Messaouda, Rav
Moshé ben Raziél, Chimone
ben Messaouda



Pour l'élévation de l'âme de
Yitshak Ben Chimone,
Yéhouda Ben David,
Chimone Ben Yitshak, Aaron
Ben Chimone, 'Haïm ben
David, David Ben yaakov,
Yéhia ben Yaakov,
Messaouda bat Guemra, et
'Hanna Bath Esther



Pour le zivoug de Sarah bat
Avraham, Azriel ben Sarah et
David ben Julie, Jenny Bat
Étoile



Résumé de la Paracha

Après avoir exigé la pureté de l'ensemble du peuple d'Israël, en décrivant les règles qui en découlent, Hachem commence par définir, dans notre paracha, les règles de pureté qui sont spécifiques aux cohanim. Ainsi, une règle particulièrement contraignante s'impose aux cohanim, celle de l'interdiction de côtoyer la mort, aussi bien par contact avec un cadavre que par passage dans un cimetière. Pour le Cohen gadol, cette interdiction s'applique également à ses proches parents qu'il ne pourra accompagner au cimetière, ni même s'en approcher une fois que leur âme les a quittés. Il devra poursuivre le service au temple sans interruption. La paracha

poursuit en énumérant les différents défauts rendant un Cohen inapte au service divin, l'empêchant de pouvoir s'occuper des sacrifices, mais bénéficiant tout de même du droit d'y goûter. De même, tout Cohen qui entrera en contact avec une quelconque forme d'impureté, même involontaire (comme la lèpre par exemple) sera interdit au service durant le temps de son impureté. Un Cohen qui pénétrerait le sanctuaire en état d'impureté serait passible de la peine de retranchement. Suite à cela, la Torah définit les critères disqualifiant les sacrifices, en listant les défauts qui empêchent l'animal d'être offert à Hachem. Dans la quatrième section de la paracha, la Torah énumère les lois ayant attrait aux jours saints du calendrier, en commençant évidemment par le chabbat, puis Pessa'h, le compte du omer qui mène directement à la fête de Chavouot, Roch Hachanah, Kippour, Souccot et Chémini Atséret. La paracha se prolonge en décrivant les lois concernant l'allumage et l'entretien de la ménorah, ainsi que les règles concernant les douze pains entreposés sur la table.

Dans le chapitre 21 de Vayikra, la torah dit :

א / וַיֹּאמֶר יְהוָה אֶל-מֹשֶׁה, אָמַר אֶל-הַכֹּהֲנִים בְּנֵי אַהֲרֹן;
וְאָמַרְתָּ אֲלֵהֶם, לִנְפֹשׁ לֹא-יִטְמָא בְּעַמִּי:

1/ Hachem dit à Moshé : « Parle aux cohanim fils d'Aaron, et tu leur diras : nul ne doit devenir impure par le cadavre de son prochain.

ב / כִּי, אִם-לְשָׂאֵרוֹ, הִקְרַב, אֵלָיו: לְאִמּוֹ וּלְאָבִיו, וּלְבִנּוֹ
וּלְבִתּוֹ וּלְאֶחָיו:

2/ si ce n'est pour ses parents les plus proches: pour sa mère ou son père, pour son fils ou sa fille, ou pour son frère;

Sur ce verset enjoignant les Cohanim au respect de la pureté par l'éloignement de la mort. Le Midrach rapporte¹ : « *il y a eu un incident où Rabbi Akiva a été saisi puis transporté en prison (par les romains). Durant son séjour, Rabbi Yéhochou'a Haguérassi s'occupait de lui. Le jour de Kippour, il a demandé la permission à son maître de prendre congé (car même dans une telle situation Rabbi 'Akiva refusait de recevoir de la nourriture et de la boisson en période de jeûne). S'est alors présenté Éliyahou Hanavi à la porte de Rabbi Yéhochou'a. Ce dernier lui demande : qui es-tu ? Il répond : je suis Eliyhaou. Au maître de s'enquérir : Que veux-tu ? Eliyahou explique alors : je suis venu te faire savoir que Rabbi 'Akiva ton maître est mort. Immédiatement les deux se sont mis en chemin durant toute la nuit jusqu'à arriver à la prison où ils trouvèrent la porte ouverte et le responsable de la prison et ses collègues endormis. Eliyahou s'avança devant la porte, entra et saisit la dépouille de Rabbi Akiva. Rabbi Yéhochou'a lui demande alors : n'es-tu pas Cohen (et donc interdit d'entrer en contact avec un mort) ? Il répond : Mon fils, il n'y a pas d'impureté pour les tsadikim et les 'hakhamim. Lorsqu'ils sortirent de la grotte, il ferma sa bouche et loua celui qui a parlé pour faire apparaître le monde. En arrivant, Eliyahou dit à Rabbi Yéhochou'a : Vas dire aux sages d'enseigner à leurs élèves qu'il n'y a pas d'impureté pour les justes. C'est sur cela que Moshé Rabbénou a averti les Cohanim: nul ne doit devenir impure par le cadavre de son prochain. Par contre, s'agissant d'un Meth-Mitsvah, d'un juste ou d'un sage, il n'y a pas d'impureté. »*

Ce texte pose deux problèmes. Le premier concerne l'histoire qu'il décrit et ne semble pas correspondre à d'autres sources plus connues dans lesquelles la mort de Rabbi Akiva n'est pas présentée ainsi. La guémara² rapporte en effet que Rabbi Akiva est mort devant ses élèves en se faisant peler la peau. Son âme l'a quitté au moment où il terminait la première phrase du Chéma' en

prononçant le « *אחד - un* » affirmant l'unité divine. La guémara³ rapporte que Moshé a vu depuis le ciel où il est monté recevoir la Torah, que sa chair était pesé en Italie par les romains dans les marchés.

Les deux textes sont donc difficiles à joindre. Le premier semble insinuer que Rabbi Akiva est mort seul dans sa cellule pour finalement se retrouver enterré par Eliyahou et le deuxième démontre la torture qu'il a subit avant de rendre l'âme. Certains tentent de confondre les deux récits⁴ en expliquant qu'après sa mort, les romains ont réintroduit le maître dans sa cellule afin d'empêcher les juifs de lui offrir une sépulture. Cette explication, bien qu'envisageable, laisse toutefois quelques questions en suspend : pourquoi ne pas simplement détruire le corps si l'objectif des romains est d'empêcher son enterrement ? De même, pourquoi préserver sa chair pour la transporter ailleurs ? Pourquoi Eliyahou ne récupère pas cette peau en même temps que la dépouille ? D'autres questions peuvent-être posées mais il ne s'agit ici que d'évoquer la raison justifiant une autre approche.

Une deuxième question reste à soulever. Bien que le talmud affirme à plusieurs endroits que les justes n'entraînent pas l'impureté lorsqu'ils se retirent de ce monde, il s'avère que la halakha n'est pas tranchée ainsi : même les justes sont à même de rendre impurs. Que signifie donc les propos d'Éliyahou ? Nous avons certes déjà abordé ce sujet à plusieurs reprises mais dans les faits nous n'avons tenu compte que des propos de la guémara sans les confronter à la Halakha. Notre approche sera donc nécessairement plus profonde pour tenter de comprendre les deux dimensions.

Pour tenter d'appréhender convenablement les choses, il faut situer la raison pour laquelle Rabbi Akiva est mort. Nos maîtres comptent dix grands personnages ayant rendu l'âme après avoir été torturés par les romains et Rabbi Akiva est l'un d'entre eux. Ces grands maîtres sont connus comme étant les « *Assara Harougué Malkhout* » ou encore les *dix martyrs du Béta'h*. La raison de la mort atroces de ces illustres hommes

1 Midrach Haggada Boubar, Parachat Emor, chapitre 21, verset 1, voir également Tosfot sur le traité Baba Mestia page 114b.

2 Traité Brakhot, page 61b.

3 Traité Ména'hot, page 29b.

4 Voir le Ben Yéhouyada sur le traité Brakhot, page 61b.

est révélée par nos sages : ils sont venus réparer la faute de la vente de Yossef. Il s'agit donc de la réincarnation des responsables de la vente.

Le **Yisma'h Moshé**⁵ s'interroge sur le nombre d'individus concernés par cet événement. Il y a dix martyrs réincarnés signifiant dix acteurs de la faute alors qu'en tout et pour tout, seuls neuf frères y participent. Yossef est la victime du complot et non l'instigateur, Binyamine est encore un enfant et se trouve à côté de son père et enfin, Réouven n'était pas présent non plus à ce moment. Il ne reste donc que neuf membres de la famille. Pourquoi alors impliquer dix réincarnations au travers des dix maîtres torturés ?

Deux réponses sont avancées. Le **Yisma'h Moshé** explique que même si Yossef est la victime, il n'en demeure responsable d'avoir pris le risque de suivre ses frères en connaissance de l'animosité qui les habitait. Même si l'ordre provenait de son père, certains maîtres estiment que Yossef reste coupable car il n'avait pas à prendre le risque de mettre sa vie en péril.

Le maître présente ensuite un autre avis, celui de **Rav Chimchone d'Ostropoli** estimant que le dixième réincarné vient en lieu et place de la *chékhina*, la présence divine. Il introduit sa démonstration au travers de l'insinuation contenue dans le verset suivant⁶ :

וְכָל-מֵעָשָׂר בְּקֶרֶךְ וָצֹאן, כָּל-אֲשֶׁר-יַעֲבֹר תַּחַת הַשֶּׁבֶט --הָעֹשִׂירִי,
יָהִי-קָדֹשׁ לַיהוָה

Pour la dîme, quelle qu'elle soit, du gros et du menu bétail, de tous les animaux qui passeront sous la verge, le dixième sera consacré à Hachem.

Le mot en gras peut également se traduire pas « tribu » pour faire allusion aux membres des tribus du peuple juif. Par cela, la Torah renvoi au fait de compter neuf membres et de sanctifier le dixième pour Hachem. Nos maîtres enseignent justement⁷ que les neuf protagonistes de la vente ont associé Hachem dans leur décision pour le

faire promettre de ne pas révéler la vérité à Yaakov. De cette façon, ils ont fait participer la présence divine à leur méfait, et en quelques sortes, Dieu aussi doit contribuer à la réparation. C'est pourquoi, bien que seulement neuf frères soient dans le complot, il faudra accomplir dix réparations et désigner le dernier comme dépositaire de la responsabilité divine. La Torah déclare donc que « *le dixième sera consacré à Hachem* ». Le maître nous enseigne ainsi que des dix, c'est Rabbi Akiva qui portera ce rôle.

Comme nous le disions plus haut, d'après le talmud, Rabbi Akiva est mort en prononçant le « *אחד - un* » concluant la première phrase du Chéma'. Cela conduit le Talmud à la louange suivante : « *Réjouis-toi Rabbi Akiva car ton âme est sortie avec le " אחד - un "* ». **Rav Chimchone** voit dans cette phrase une insinuation à son propos : Rabbi Akiva peut se réjouir car il est celui qui est mort en rapport avec le « *אחד - un* » à savoir Dieu.

Bien qu'il ne s'agisse que d'une allusion, il est légitime de vouloir comprendre ce que le verset apporté par le maître tente de nous révéler. En effet, la comparaison y est faite avec Rabbi Akiva, seulement dans son sens simple, le texte parle des animaux consacrés à Hachem. Pourquoi placer une comparaison avec la mort de cet illustre maître dans un texte parlant des animaux ? La question qui se pose ici consiste à comprendre le rapport entre le sens simple, celui de désigner le dixième animal pour Hachem, et le sens profond visant à sanctifier la mort de Rabbi Akiva pour son Créateur. En étudiant plus en avant les choses, nous nous rendons compte que cette corrélation cache une profondeur insoupçonnée.

Concernant les événements de Pourim, la méguila Esther nous raconte comment, après la mort du la reine Vachti, le roi A'hachvéroch a entrepris de trouver une nouvelle reine. Son choix se portera sur Esther. Toutefois, Rabbi Méïr nous enseigne⁸ qu'elle était déjà marié à Mordékhaï. Esther se trouve donc contrainte de rester avec un autre homme que son époux véritable. La guémara poursuit et explique : « *Rabba Bar Lima enseigne : lorsqu'elle se tenait auprès*

5 Sur parachat Ki Tissah, chapitre 3, paragraphe 3, ainsi que de nombreux autres commentateurs.

6 Vayikra, chapitre 27, verset 32.

7 Tan'houma, Vayéchév.

8 Traité Méguila, page 13a.

d'A'hachvéroch, elle se trempait ensuite et se rendait auprès de Mordékhaï ».

Cet enseignement nous laisse perplexe tant il serait dur d'envisager la reine se rendre auprès d'un autre homme. En supposant bien des stratagèmes, il aurait fallu qu'Esther parvienne régulièrement à s'extraire de la couche du roi à son insu, sans alerter les gardes et dans la plus grande discrétion tant la Méguila insiste sur le fait que tout le monde ignorait l'origine de la reine. Quand bien même Esther aurait-elle réussi un tel prodige, il demeure impossible à croire qu'elle pouvait à le répéter régulièrement. Comment comprendre ?

La réponse se trouve dans le rapport du corps et de l'âme dans la version originelle de l'existence humaine, telle que la définit le **Or Ha'haïm**⁹ écrit : *« Lorsqu'Hachem a créé Adam Harichone dans ce monde, Il ne l'a pas créé afin qu'il s'assied dans ce monde éternellement sans fauter, car se serait pour lui une chute et une humiliation, dans la mesure où le vrai objectif se trouve être le monde futur où il recueille le fruit de ce qu'il a planté ici. En réalité, la véritable intention était de lui accorder la possibilité de monter dans le ciel, dans le trésor, la source de la vie, chaque fois qu'il le voulait, et être comme une personne qui habite dans une maison à deux étages. Ainsi, lorsqu'il le veut il monte, comme nous le trouvons pour Éliyahou qui est monté dans le ciel. Cependant, à cause de sa faute, Adam est maintenant contraint de se séparer de son corps et de le laisser dans ce monde. »*

Nous voyons que la vie dans laquelle Adam devait évoluer consiste à pouvoir vivre la jonction entre ce monde-ci et celui d'en haut à sa guise. De pouvoir se connecter à l'âme qui reste dans les sphères célestes lorsqu'il le souhaite, et c'est la faute qui empêche maintenant cette transition naturelle qui ne peut maintenant être atteinte qu'à travers la mort. En ce sens, Éliyahou, comme le cite le **Or Ha'Haïm**, est parvenu à rétablir ce lien et à monter rejoindre la partie de son âme qui restait en haut.

Cette capacité initiale est perdue par la faute, mais certains personnages d'exceptions connaissent le secret rendant possible un tel prodige. En ce sens le **Zohar**¹⁰ révèle : *« Et si tu penses qu'A'hachvéroch s'est isolé avec Esther car résidant dans la même demeure, Que Dieu préserve ! Seulement les choses se sont produites comme pour Yossef (avec la femme de Potiphar, qui cherchait à s'unir avec lui) où il est écrit¹¹ : " וְהָאֵלֹהִים בְּגָדָו, תִּבְנֶה חֵטֶם Elle garda le vêtement de Yossef par devers elle ". Le mot employé est " בְּגָדָו - habit " et non " לְבוּשׁ - vêtement " (Le premier correspond à la dimension matérielle impure du corps et le deuxième à la spiritualité). Dans la même suite d'idée, Esther dont la traduction correspond au fait de " cacher " a profité de la présence divine pour se dissimuler d'A'hachvéroch et elle envoyait un Ched (un démon) à sa place tandis qu'elle (étant invisible) rejoignait Mordékhaï ».*

Le **Arizal**¹² révèle que Mordékhaï connaissait le nom divin suprême capable de scinder son être entre les parties impures inhérentes à toutes formes de vies sur terre et sa dimension spirituelle initiant le rapport au divin. Ce secret a été transmis à Esther afin qu'elle puisse s'échapper du palais sans se faire voir. La partie restante auprès d'A'hachvéroch est nommée un Ched (un démon) et correspond à la dimension bestiale, au mauvais penchant présent en chacun de nous.

Nous comprenons qu'à l'image d'Adam avant sa faute, Esther dispose du pouvoir de se scinder entre parties impures et parties nobles. Sur cette base, le **Arizal** va encore plus loin. La Torah raconte qu'Esther va donner un fils à A'hachvéroch, il s'agit de Daryavech (Darius en français). Par la suite, cet homme accordera le droit au peuple juif de reconstruire le Beth-Hamikdash. D'après les standards, la loi juive voudrait que Daryavech soit juif car issu d'une femme juive. Toutefois, le maître révèle qu'il est goy. Comme nous le disions, Esther ne s'est jamais liée au roi, bien au contraire elle a pu préserver toute sa sainteté. Seule sa dimension inférieure, celle qui n'est pas en

9 Sur Béréchit, chapitre 3 verset 14, et plus détaillé au début de la parachat Bé'hokotai, sur une des 42 explication qu'il apporte, ofen 20.

10 Ki Tetsé, page 276a.

11 Béréchit, chapitre 39, verset 16.

12 Ets 'Haïm, Cha'ar 49, chapitre 6.

rapport avec le divin, celle-là même que tout être partage, a connu l'intimité avec le roi. En d'autres termes, il s'agit d'une simple vie n'ayant rien à voir avec l'âme juive car toute cette dimension se retirait lorsqu'Esther se scindait. Le fils d'A'hachvéroch est donc celui d'une non-juive et ne peut se réclamer de la Torah. Il dispose toutefois d'une pointe de sainteté par sa filiation avec Esther, ce qui lui permettra d'agréer la reconstruction du temple.

Ce même schéma s'est appliqué à Yossef qui, pour se défaire de la femme de Potiphar a du laisser derrière lui une dimension faible de sa personne, celle dépourvue du rapport au divin.

Rav David Daniel HaCohen rapporte que ce procédé se trouvait également entre les mains de Rabbi Akiva. Avant d'élucider les questions laissées en suspend, nous pouvons dores et déjà remarqué qu'il s'agit peut-être de la raison pour laquelle les maîtres débattent quand à l'origine de Rabbi Akiva dans les dix martyrs : est-elle dûe à Yossef ou à la *Chékhina* ?

La réponse pourrait alors être les deux. D'une part la présence divine prend une part dans la vente en gardant le secret des frères. D'autres parts, Yossef pour échapper à la faute qui se profile avec la femme de Potiphar, est contraint de se détacher de son aspect matériel et de l'abandonner entre les mains de la femme de son maître. La guémara¹³ précise que devant un tel Yetser hara, dix gouttes de semences sont perdus par Yossef. Nos sages¹⁴ dévoilent que ces dix gouttes sont à mettre en relation avec les dix martyrs dont nous parlons. Il s'agit sans doute de ce que Yossef laisse derrière lui lorsqu'il se sépare de sa dimension bestiale et cela engendre une atteinte nécessitant une réparation.

Il est à préciser que toute réparation est à la mesure de la faute à supprimer. En ce sens, la dimension sur laquelle Yossef doit agir est la partie bestiale de l'être. Nous trouvons alors que les propos du versets comparant l'animal à Rabbi Akiva prennent un sens encore plus puissant : seule la partie bestiale de Rabbi Akiva doit subir un traitement à l'image de Yossef. À l'inverse, il existe une dimension particulièrement raffinée

chez ce personnage, celle qui correspond à la présence divine en lui. C'est pourquoi Yossef comme la *Chékhina* sont à l'origine de la mort de Rabbi Akiva, car lui aussi pouvait se scinder entre un état bas, bestial, et une dimension céleste.

Nous pouvons ainsi comprendre la contradiction évoquée entre les deux textes relatant la mort de Rabbi Akiva. Le premier la décrit en prison et le second dans la place publique devant ses élèves entrain d'être dépecer et de réciter le Chéma'. Les deux histoires sont vraies, elles relatent simplement deux états différents. Le premier correspond à la version noble de Rabbi Akiva, celle-là même que personne ne pouvait déceler comme ce fut le cas pour Esther. Devant un tel prodige, Rabbi Akiva a pu demeurer en sécurité en prison. Le deuxième texte parlant des tortures correspondrait ainsi à l'aspect bestial de Rabbi Akiva, celui-là même que Yossef a du laisser entre les mains de la femme de Potiphar. Il est d'ailleurs intéressant de noter que Rabbi Akiva se nomme Akiva ben Yossef (fils de Yossef). Il s'agit certes du nom de son père, mais nous pouvons y voir une légère allusion à notre propos.

Ayant compris cela, nous pouvons résoudre notre dernière question laissée en suspend : comment se fait-il que la Halakha ne retienne pas les propos d'Eliyahou affirmant que l'impureté ne frappe pas les justes ?

La réponse réside dans la différence entre le juste dont le corps et l'âme sont liés et celui capable de les dissocier. Certes, même un illustre maître connaît l'impureté de la mort depuis la faute d'Adam Harichone. Le corps inhérent à la vie ne peut se défaire de cette nature que tous les être vivants partagent. Toutefois, ceux capables de distinguer le corps et l'âme, de scinder le bien et le mal qu'ils contiennent relèvent d'une dimension drastiquement différente. Ce mélange des genres est précisément la conséquence de la faute d'Adam d'avoir consommer de l'arbre de la connaissance du bien et du mal. Ce fruit de toutes les souffrances est responsable de la mort dans le monde et de l'impureté qui l'accompagne. Un individu en mesure de séparer le bien et le mal parvient alors à s'extraire de l'arbre de la connaissance et peut espérer se défaire de ses effets néfastes. Les

13 Traité Sotah, page 36b.

14 Entres autres le Ya'arot Dévach, Tome 1, drouch 14.

justes de cette ampleur sont donc capables de ne pas souffrir de l'impureté et leur dépouille reste alors permise aux Cohanim.

Nous comprenons alors qu'il est en notre pouvoir d'accomplir les réparations les plus importantes, de s'extraire de la faute pour dépasser l'humain. Bien souvent, l'abandon précède l'effort. Il s'agit là de la volonté de notre mauvais penchant que de nous retirer tout espoir. Il faut avoir à l'esprit que nous

rapprocher de la Torah est la volonté d'Hachem et que nous pouvons profiter de toute son aide. Yéhi ratsone que chacun puisse amorcer les efforts le conduisant à faire l'expérience de la sainteté, *amen véamen*.

Chabbat Chalom.

Y.M. Charbit

Pour dédicacer ce dvar torah léélouï nichmat, ou pour la santé et la hatsala'ha d'un proche, contactez-nous par mail : yamcheltorah@gmail.com